



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Le rapport d'orientation budgétaire depuis la loi NOTRe

La loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe) a modifié les articles L2312-1 et L2313-1 du CGCT dans le but d'améliorer la transparence au sein de l'assemblée délibérante, l'information des administrés, et la responsabilité financière des collectivités territoriales de 3500 habitants et plus.

Outre son caractère obligatoire sous peine d'illégalité de la délibération approuvant le budget, la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) en conseil municipal deux mois avant le vote du budget s'accompagne de la production d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Ce rapport, justifié par l'obligation de maîtrise des finances publiques, est présenté par le maire au conseil municipal et doit désormais comprendre :

- **les orientations budgétaires**, évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- **les engagements pluriannuels envisagés**, la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes ;
- **des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée** ;
- **les perspectives pour le projet de budget**.

1) Le contexte de préparation du BP 2019

Le projet de loi de finances 2019 (PLF 2019) ne présente pas de véritable changement pour les collectivités locales.

- Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à 2018.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) des communes et des départements est maintenue à hauteur de 26,9 milliards €. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local. Le texte prévoit les mêmes péréquations qu'en 2018.

- Les dispositions fiscales majeures concernant les collectivités sont renvoyées au projet de loi dédié (annoncé finalement pour le second semestre 2019), qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale.

Toutefois, le dégrèvement de la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation (65%), pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018), est bien confirmé.

La troisième tranche interviendra en 2020, l'objectif étant de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires, pour au moins 80% des ménages.

La question des 20% de contribuables non concernés pour le moment par cette exonération sera abordée dans ce projet de loi.

En ce qui concerne la compensation pour les communes, l'une des pistes du gouvernement serait un transfert vers les communes de la part de taxe foncière actuellement allouée aux départements.

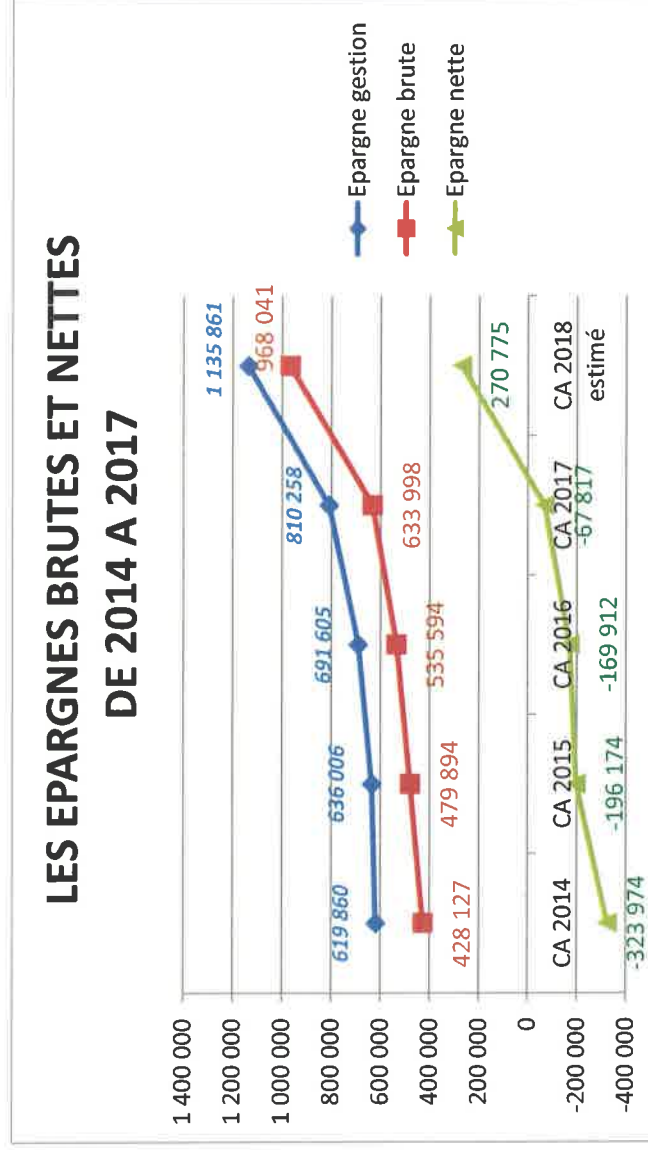
Les hypothèses macroéconomiques retenues sont les suivantes :

- 1.7% : hypothèse de croissance pour 2019
- 1.4% : hypothèse d'inflation

2) Le contexte Saint-Gironnais et les perspectives financières

A ce jour les résultats du compte administratif 2018 ne sont pas arrêtés mais peuvent même être utilisés pour faire une analyse précise de la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes.

1- Les soldes intermédiaires de gestion

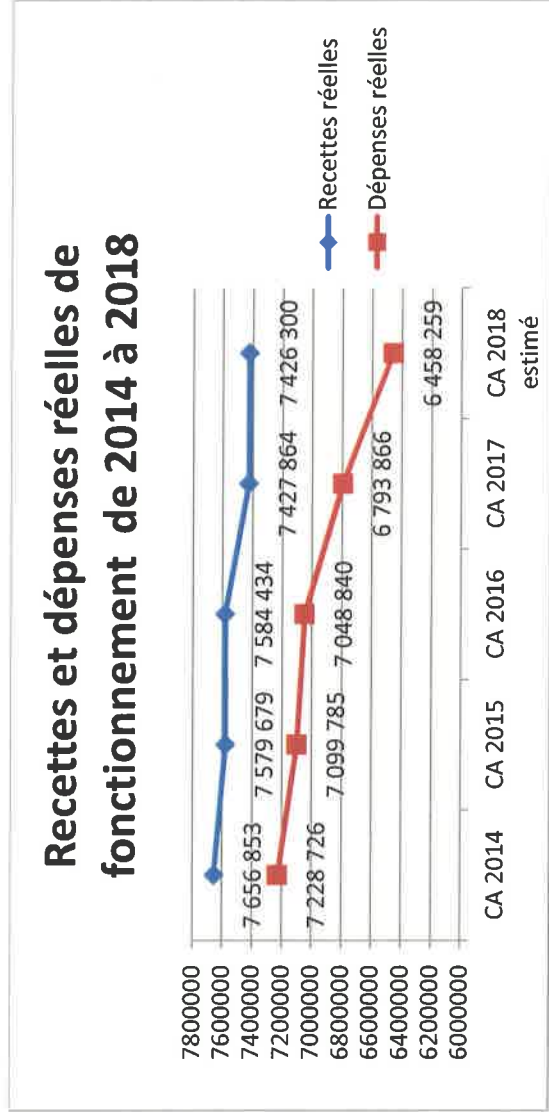


L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne de gestion mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Après les dégradations très fortes que nous avons connues suite aux pertes cumulées de la fiscalité et des dotations durant le premier mandat, notre situation financière poursuit son redressement depuis le début du 2^{ème} mandat grâce à la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement qui diminuent plus fortement que les recettes réelles de fonctionnement.

De 2014 à 2018, les dépenses ont diminuées de 10.6 % alors que les recettes n'ont diminuées que de 3.01% .C'est cet écart qui permet le redressement de la situation financière.



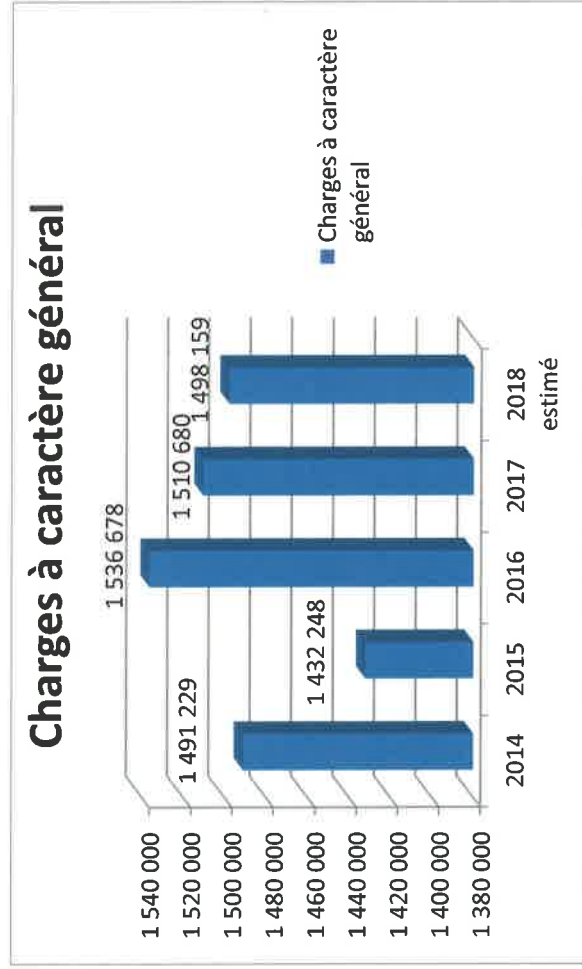
En 2019, la collectivité prévoit la poursuite des efforts engagés qui permettra ainsi de mieux répondre aux attentes des Saint-Gironnais tout en maîtrisant durablement l'équilibre du budget.

2- Les dépenses de fonctionnement

a) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs, les impôts et taxes.

Ces charges poursuivent leur diminution (-0.8%), ce qui témoigne de la volonté de rationalisation des moyens de la collectivité et de la maîtrise des frais généraux



ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

0% SUR LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

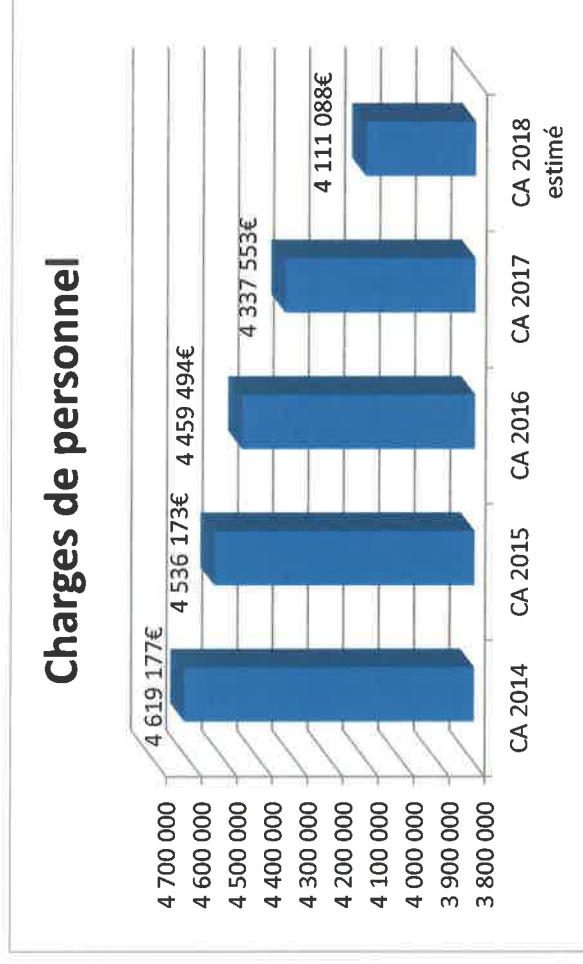
b) Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent le 1^{er} poste de dépenses de fonctionnement du budget de la ville.

En 2018, ce chapitre s'élève à 4 111 088 € et enregistre une baisse de 5.22%.

Cette importante baisse s'explique notamment par :

- l'impact des départs retraite et mutations de 10 agents échelonnés sur 2018, ponctuellement remplacés par des contractuels ;
- l'absence de revalorisation du point d'indice, contrairement à 2016 et 2017 où il avait augmenté annuellement de 0.6% ;
- le décalage du protocole parcours professionnel carrières et rémunérations (PPCR) à l'année 2019 ;
- la réinstauration du jour de carence (- 3 651€).



L'évolution de l'effectif et de la masse salariale reste maîtrisée en 2018, tout en maintenant le bouclier social pour le personnel municipal, avec les avancements de grade et la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (+ 31.28%).

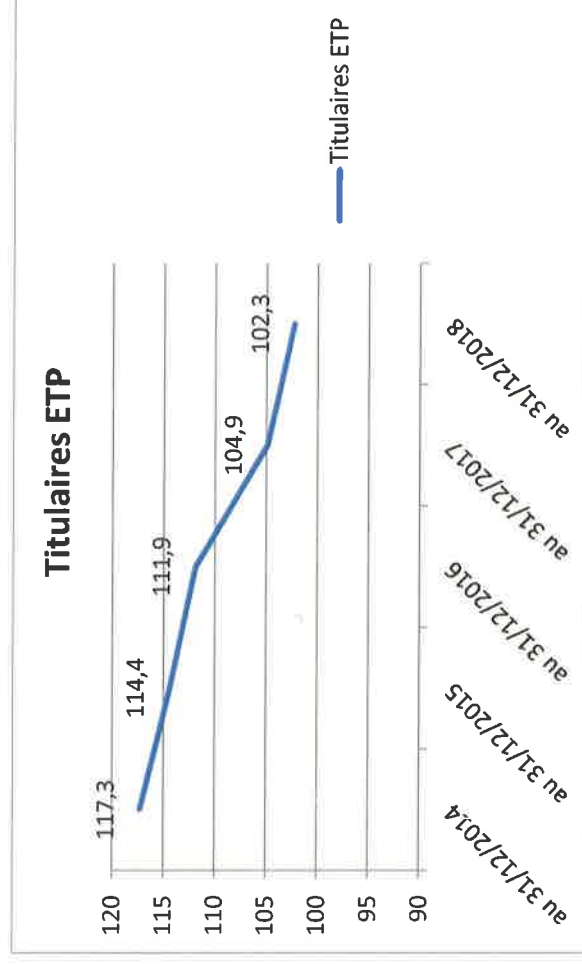
ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

MAINTIEN DE LA POLITIQUE DE MAITRISE DES DEPENSES

Le budget 2019 est préparé en tenant compte des éléments suivants :

- le départ de services à la CCCP au 01/01/2019 : enseignement musical (4 agents), bibliothèque (3 agents), enfance jeunesse (7 agents) ;
- les recrutements prévus au niveau des services techniques et la stagiairisation d'agents en 2019 ;
- l'impact année pleine des départs en cours d'année 2018 (5 agents) ;
- 5 départs en retraite ;
- le glissement vieillesse et technicité (avancements d'échelons et de grades) 2019 et 2018 en année complète sur 2019 ;
- la prise en compte du PPCR pour l'année 2019 se monte à 43 569 € est incluse la revalorisation de l'ensemble des filières sur les catégories B.

Evolution des effectifs des personnels titulaires en équivalent temps plein



c) Les autres charges de gestion courante

Ces charges s'élevaient à 551 333€ en 2018.

Ce chapitre regroupe les subventions, les contributions obligatoires, les indemnités d'élus.

La ville renouvelle son soutien aux associations et partenaires, vecteurs indispensables du lien social.

En outre, chaque année, la commune apporte un soutien matériel à ses partenaires en mettant à disposition du personnel et des locaux.

3- Les recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement sur les dernières années

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1
2014	7 656 853	
2015	7 579 679	-1.01%
2016	7 584 434	0.06%
2017	7 427 864	-2.06%
CA estimé 2018	7 426 300	-0.02%
Evolution 2014/2018	-3.01%	

a) La fiscalité directe et la fiscalité reversée

	2014	2015	2016	2017	CA 2018 estimé	Evolution n-1
Fiscalité directe (TH, TFB, TFNB)	3 540 472	3 641 267	3 716 746	3 689 462	1 983 222	5,59%
Attribution de compensation					1 912 494	
FNGIR	171 382	171 382	171 382	171 382	171 382	0,00%
FPIC	-42 270	-63 607	-99 290	62 176	71 797	15,47%
Compensations fiscales	259 961	254 693	292 180	283 792	246 628	-13,10%
TOTAL	3 929 545	4 003 735	4 081 018	4 206 812	4 385 523	4,25%

L'ensemble des produits fiscaux 2018 a progressé de 178 711 €, soit +4.25%.

Depuis 2018, dans le cadre du passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) décidé par la Communauté de Communes Couserans Pyrénées (CCCP), la commune de Saint-Girons perçoit une attribution de compensation (AC) figée dans le temps et ne pouvant être indexée, ce qui privera la commune du bénéfice de la croissance des produits transférés.

Cette AC comprend les anciens produits de CFE, CVAE, IFER, TASCOM, TAFNB, dotation de compensation « part salaires » et certaines compensations de CFE.

D'autre part, le pacte de neutralisation fiscale a permis de maintenir un taux consolidé (commune et communauté des communes) stable pour les ménages. La communauté de communes a augmenté ses taux, la commune a baissé les siens permettant ainsi l'harmonisation fiscale sur le territoire.

ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

+ 0% DE FISCALITE – TAUX INCHANGES PAR NEUTRALISATION

Prévision revalorisation des bases physiques de fiscalité : 1%

L'année 2019 verra la montée en puissance du dégrèvement de taxe d'habitation mis en place par le gouvernement en 2018 selon les revenus fiscaux des foyers (-30% en 2018, -65% en 2019 par rapport à 2017 pour les foyers éligibles). Cette mesure ne devrait pas avoir d'impact sur les ressources fiscales de la ville, car l'Etat devrait se substituer aux contribuables.

L'Etat compensant la valeur 2017 de la contribution à la TH mais le pouvoir de fixation des taux de TH n'ayant pas été retiré aux communes, les villes qui modifient leur taux d'imposition annulent en partie le dégrèvement accordé par l'Etat. A la ville de St-Girons nous proposerons de ne pas augmenter les taux, en conséquence seuls les changements de situations individuelles expliqueront comme en 2018 d'éventuelles évolutions de la TH (hausse de la surface du domicile ou évolution de la composition du foyer).

Le Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC) restant figé sera inscrit en 2019 à la même hauteur que 2018, soit 71 797€.

b) La fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte correspond principalement pour la commune à 2 types de ressources :

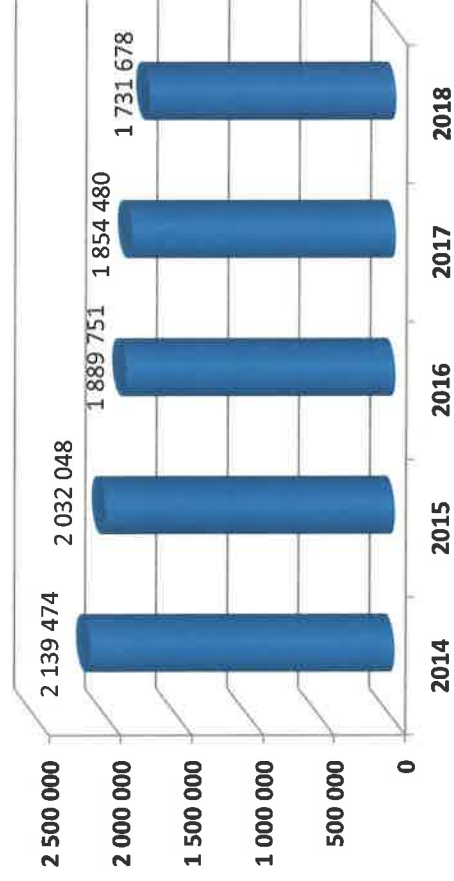
- La taxe additionnelle aux droits de mutation pour laquelle la prévision budgétaire sera de 100 000€ (150 520€ en 2018).
- La taxe locale sur la consommation finale d'électricité prévue à hauteur de 125 000 € comme en 2018.

c) La dotation globale de fonctionnement

La participation des collectivités locales au redressement des comptes publics à hauteur de 11 Mds€ sur la période 2015-2017 est aujourd'hui terminée. Ce prélèvement était opéré sur la DGF.
Le PLF 2019 présenté par le Gouvernement confirme le maintien des dotations de l'Etat en 2019.

Rappel de la perte de recettes liée à la diminution de la DGF (- 407 796€ sur la période 2018/2014) :

Evolution de la DGF entre 2014 et 2018



Nous maintiendrons pour cet exercice, le montant de la DGF à **1 731 678 €** car 2019 verra le gel des dotations de l'État et la fin de la contribution liée au redressement des comptes publics.

Elle se décompose de la façon suivante :

- la dotation forfaitaire, principale dotation de l'Etat aux collectivités territoriales, essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie, pour un montant prévisionnel de 925 513 € ;
- la dotation de solidarité rurale (DSR), comportant la fraction « bourg-centre », la fraction péréquation et la fraction cible, destinée aux communes rurales les plus fragiles, pour un montant prévisionnel de 655 057 € ;
- la dotation nationale de péréquation (DNP), ayant pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes, pour un montant prévisionnel de 151 108 €.

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
Dotation Forfaitaire	1 629 363	1 481 117	1 327 712	1 251 458	925 513	-26,05%
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	377 379	411 954	434 455	476 163	655 057	37,57%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	132 732	138 977	127 584	126 859	151 108	19,11%
TOTAL DGF	2 139 474	2 032 048	1 889 751	1 854 480	1 731 678	-6,62%

d) Les autres recettes

Les recettes issues des produits des services (cinéma et spectacles, services périscolaires) sont en légère diminution en 2018, dues pour les services périscolaires à une diminution du nombre d'enfants inscrits.

ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 **MAINTIEN DU BOUCLIER SOCIAL**

La tarification sociale s'applique à toutes les prestations liées à l'éducation et à la restauration scolaire.

La municipalité entend ainsi préserver l'accès à tous à la restauration scolaire, au cinéma et aux spectacles.

Cette année encore ces tarifs ne subiront pas d'augmentation.

Les orientations proposées pour l'élaboration du budget primitif 2019 et le travail en cours permettent d'envisager une nouvelle amélioration des épargnes (de gestion, brute et nette).

Il convient de poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour se donner les moyens de dégager des marges de manœuvre plus importantes afin de maintenir l'autofinancement net à son niveau actuel.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN MATIERE D'EQUIPEMENT COMMUNAL

LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS ET D'AMENAGEMENTS

Tout en répondant au respect de nos capacités financières, les crédits qui y seront affectés, permettront d'agir dans des domaines ou les besoins restent importants.

ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

1 080 000 € - 2^{ème} tranche aménagements contrat de ville et bourg-centre

La municipalité poursuivra cette année son programme de travaux inscrits dans les actions du contrat de ville et du programme « bourg-centre ». Ce programme prévoit des investissements dans les différents domaines du développement économique, de l'habitat, des services au public, de la mobilité, des équipements culturels, de loisirs, sportifs... Ce contrat a vocation à s'inscrire dans le cadre des prochaines politiques contractuelles régionales pour la période 2018/2021.

- Travaux de l'îlot des Jacobins qui consistent en l'aménagement de la zone du Quai du Gravier (parking, terrasses et circulations PMR) et de l'intérieur de l'îlot par la rénovation des ruelles et venelles
- En 2018, la collectivité a procédé à l'acquisition d'un bâtiment avec projet d'accueillir la Maison des Artistes. L'année 2019 verra son aménagement (138 000 €).
- Les études et démarches administratives de la Maison du Projet et de la Citoyenneté, rue de la République, ont été bouclées en 2018. La première phase de travaux comprenant notamment les démolitions et consolidations, débutera en 2019 et se poursuivra par l'aménagement du rez-de-chaussée.

ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

815 000 € - Rénovation de l'hôtel de ville, travaux sur les voies communales, dispositif de vidéo-protection, rénovation salle Max Linder, aménagements centre-ville

La rénovation de l'hôtel de ville se poursuivra par le remplacement des fenêtres du 2^{ème} étage et par la réhabilitation des sanitaires du 1^{er} étage.

La construction d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite est prévue au niveau de la porte d'entrée principale.

Par ailleurs, 120 000 € sont consacrés au plan d'aménagement et de rénovation des écoles primaires et maternelles de la commune.

Le plan de rénovation des trottoirs et d'aménagements de rues et de places se poursuivra par une nouvelle tranche.

Enfin des travaux vont être engagés à la salle Max Linder.

Ces équipements seront financés par :

- Le FCTVA au prorata des dépenses d'investissement payées sur chaque année budgétaire,
- Les subventions classiques comme la DETR, le FDAL ainsi que celles de la Région et du FEDER pour les opérations structurantes,
- L'emprunt nouveau limité au montant du remboursement du capital.

Les dépenses d'investissement (TTC) sont résumées dans le plan pluriannuel présenté ci-après :

LIBELLE	CA 2018 estimé	2019	2020
Investissements récurrents (grosses réparations, acquisitions)	382 865	300 000	200 000
Remboursement en capital de la dette	697 266	699 000	703 000
Subventions d'équipement	22 818	30 000	30 000
Rénovation Hôtel de Ville	0	110 000	30 000
Voirie	156 150	190 000	190 000
Aménagement paysager du parc et du parking du château des Vicomtes			100 000
Ingénierie revitalisation centre-bourg	124 087	80 000	50 000
Investissements structurants revitalisation centre bourg (Ilot des Jacobins; Maison des Artistes; Maison du Projet et de la Citoyenneté)	134 303	1 000 000	700 000
Sanitaires place des Capots	23 040		
Maison Service Au Public	65 807		
Système de vidéoprotection	90 355	50 000	
Signalétique			50 000
Cheminement Palètes et liaison douce Quai du Gravier: Travaux dans le cadre du "Territoire Energie Positive"	679 679		
Sanitaires Place Verdun		60 000	
Salle Max Linder		105 000	
TOTAL	2 376 370	2 624 000	2 053 000

STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE

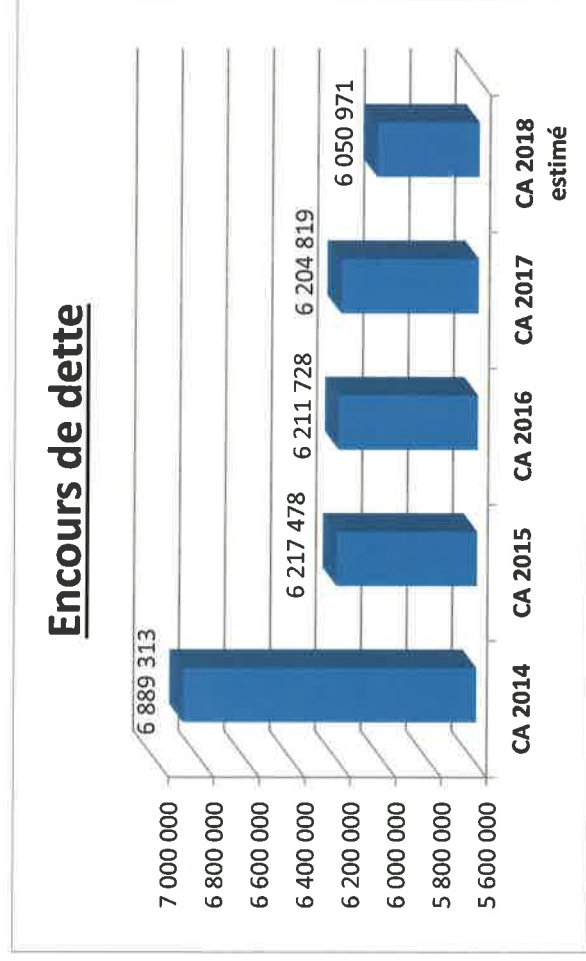
Un encours en baisse

L'encours de la dette du compte administratif, au 31/12/2018, est de 6 050 971€, en baisse de 2.48% par rapport à 2017.

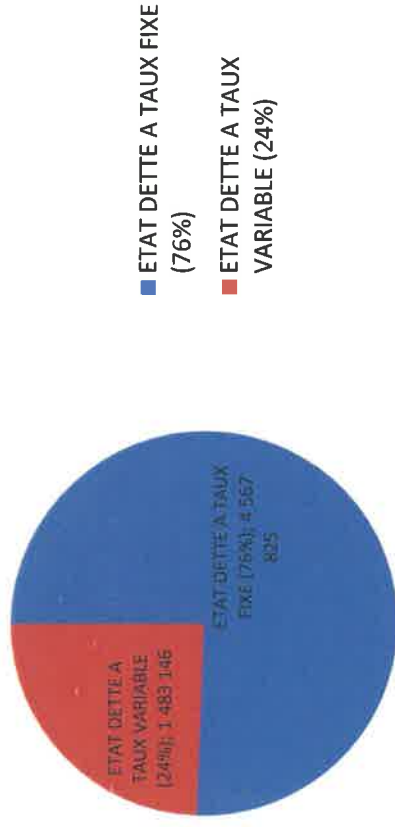
L'intégralité de cette dette est constituée d'emprunts sans risque, classés 1-A au sens de la Charte de Bonne Conduite dite Charte Gissler. Plus précisément, l'encours de dette est réparti de la façon suivante :

- 76% d'emprunts à taux fixe,
- 24% d'emprunts à taux variable.

L'encours de la dette par habitant s'élève à 897 € (identique à la moyenne des communes de notre strate).



STRUCTURE PAR TYPE DE TAUX



Une capacité de désendettement plus rapide

La capacité de désendettement, mesurant le nombre d'années d'épargne brute (écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) nécessaire pour rembourser l'encours de dette, est en baisse selon les données estimatives du Compte Administratif 2018. Avec une épargne brute en hausse et la baisse de l'encours de dette, ce ratio se situe à 6,3 années, soit un niveau bien en deçà de la valeur préoccupante de 10 années.

Le financement des équipements par emprunt sera égal ou légèrement supérieur au remboursement en capital de 2018 afin de maintenir la stabilisation de l'encours.